

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Durant cette période, l'**ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription. Vous disposez de trois semaines (**du 14 au 24 février** et ensuite du **07 au 11 mars** inclus) pour vous présenter à l'école et faire enregistrer le formulaire d'inscription. En raison des conditions sanitaires connues de tous, nous nous permettrons de vous **faire attendre à l'extérieur du bâtiment s'il y a déjà deux personnes** qui attendent dans le hall d'accueil !

Il est donc **inutile** de vous organiser pour déposer votre formulaire **dans les premiers jours**.

Vous trouverez ci-dessous les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevrons (5'-15'/dossier).

Lundi 14/02/22 08:30 → 12:00 14:00 → 16 :00	Lundi 21/02/22 08:30 → 10:30 14:00→ 16:00	Lundi 07/03/22 09:00 → 11:00
Mardi 15/02/22 08:30 → 12:30 14:00 → 15:30	Mardi 22/02/22 08:30 → 10:30	Mardi 08/03/22 14:00 → 17:30
Mercredi 16/02/22 09:30 → 10:30 11:30 → 14:00	Mercredi 23/02/22 08:30 → 10:30 11:30 → 13:00	Mercredi 09/03/22 09:30 → 11:00
Jeudi 17/02/22 08:30 → 11:00 14:00 → 17:30	Jeudi 24/02/22 14:00 → 16:00	Jeudi 10/03/22 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00
Vendredi 18/02/22 08:30 → 11:00 14:00 → 16:00	Vendredi 25/02/22 11:30 → 13:00	Vendredi 11/03/22 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés en main propre par les parents ou leur mandataire. Veuillez noter que les frères et sœurs aînés qui fréquentent notre établissement ainsi que les membres de notre personnel ne sont pas habilités à recevoir procuration.